



Contrat de travail non rémunéré

Par **Moyocoya**, le **28/04/2017** à **12:12**

Bonjour,

Je suis en train d'étudier un dossier de reprise d'entreprise depuis deux mois environ.

La société et son métier m'intéressent a priori, mais pour être certain de ma décision il faudrait que j'y travaille quelques temps.

Le problème est que c'est une toute petite structure (cinq salariés) et qu'elle n'est pas capable de supporter un salaire supplémentaire, qui plus est improductif dans un premier temps. De plus, si après un ou deux mois dans cette entreprise je ne donne pas suite, le propriétaire actuel n'aura que ses yeux pour pleurer le salaire qu'il m'aura versé.

Nous cherchons donc une solution pour que je puisse travailler ou du moins être présent dans cette entreprise quelques semaines sans que ça lui coûte.

Est-il possible de faire un contrat de travail sans rémunération ? Si non quelle autre solution ? Bénévolat ?

Mais avec quel support juridique ? Et enfin, quid de l'assurance en cas d'accident ?

Merci d'avance pour vos réponses et le temps que vous voudrez bien me consacrer.

Antoine